

RESTRICTIONS SUR LES RASSEMBLEMENTS DANS LES PROVINCES ET TERRITOIRES : COVID-19

Toutes les provinces et tous les territoires du Canada ont déclaré des urgences de santé publique à la suite de la COVID-19. Pour limiter la propagation de la COVID-19, ils ont tous imposé des restrictions sur les rassemblements — tant à l'intérieur qu'à l'extérieur. Celles-ci varient d'une région à l'autre et comportent un certain nombre d'exceptions, qui peuvent être consultées sur les sites Internet de leurs gouvernements respectifs. Tout rassemblement, que ce soit pour des raisons essentielles ou non, continue d'exiger le strict respect des directives de distanciation physique de 2 mètres ou 6 pieds entre les individus. La fiche d'information suivante fournit des détails sur la date à laquelle les urgences de santé publique ont été déclarées dans chaque province et territoire, leurs restrictions respectives concernant les rassemblements, ainsi qu'une source gouvernementale vous permettant d'obtenir plus d'informations.

Alberta – 15

Colombie-Britannique – 50

Manitoba – 10

Nouveau-Brunswick – 10

Terre-Neuve et Labrador – 5

Territoires du Nord-Ouest – 10 (lieux extérieurs seulement)

Nouvelle-Écosse – 5

Nunavut – Interdiction de tout rassemblement

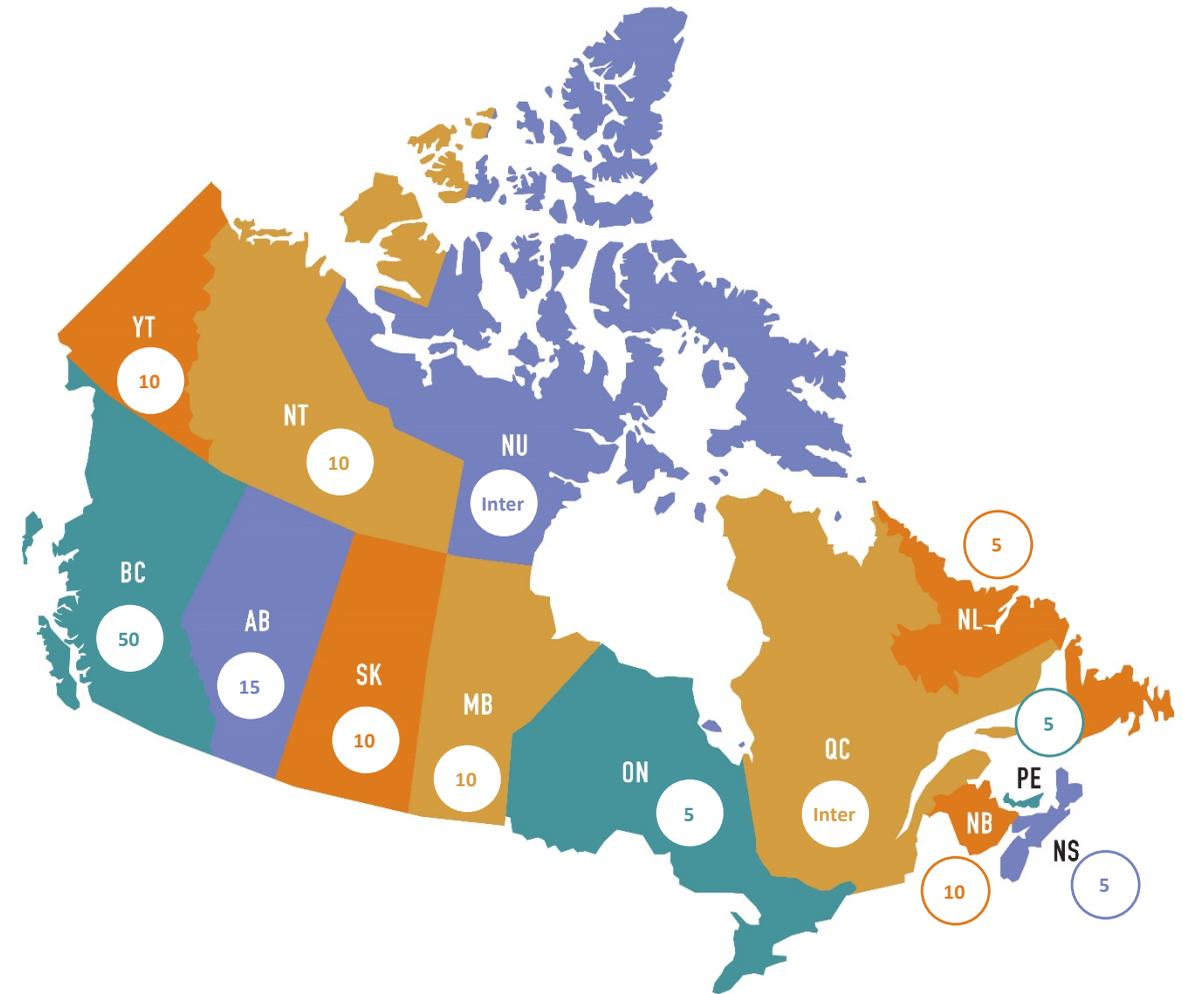
Ontario – 5

Île du Prince-Édouard – 5

Québec – Interdiction de tout rassemblement

Saskatchewan – 10

Yukon – 10



National Collaborating Centre
for Indigenous Health

Centre de collaboration nationale
de la santé autochtone

RESTRICTIONS SUR LES RASSEMBLEMENTS DANS LES PROVINCES ET TERRITOIRES : COVID-19

Québec

Urgence de santé publique : 13 mars 2020

Interdiction de tout rassemblement intérieur ou extérieur

<https://www.quebec.ca/sante/problemes-de-sante/a-z/coronavirus-2019/rassembles-ements-evenements-covid19/>

Île-du-Prince-Édouard

Urgence de santé publique : 16 mars 2020

Les rassemblements de plus de 5 personnes sont interdits.

<https://www.princeedwardisland.ca/sites/default/files/publications/20200401130341726.pdf> (en anglais)

Alberta

Urgence de santé publique : 17 mars 2020

Aucun rassemblement de plus de 15 personnes n'est autorisé dans un lieu intérieur ou extérieur.

<https://www.alberta.ca/restrictions-on-gatherings.aspx> (en anglais)

Ontario

Urgence de santé publique : 17 mars 2020

Interdiction de tout rassemblement de plus de 5 personnes (ou 10 personnes d'un même ménage dans le cas d'un service funéraire)

<https://www.ontario.ca/fr/lois/reglement/200052>

Saskatchewan

Urgence de santé publique : 18 mars 2020

Les rassemblements publics et privés sont limités à un maximum de 10 personnes

<file:///C:/Users/stout/AppData/Local/Temp/Public-Health-Order-April-4-2020.pdf> (en anglais)

Colombie-Britannique

Urgence de santé publique : 18 mars 2020

Tous les rassemblements en personne, quelle que soit leur taille, sont fortement déconseillés, la limite étant fixée à 50 personnes pour tous les rassemblements publics.

<https://www2.gov.bc.ca/assets/gov/health/about-bc-s-health-care-system/office-of-the-provincial-health-officer/reports-publications/covid-19-pho-class-order-mass-gatherings.pdf> (en anglais)

Terre-Neuve et Labrador

Urgence de santé publique : 18 mars 2020

Les rassemblements de plus de 5 personnes sont interdits.

<https://www.gov.nl.ca/covid-19/fr/francais/>

Territoires du Nord-Ouest

Urgence de santé publique : 18 mars 2020

Tous les rassemblements intérieurs doivent être annulés. Les rassemblements extérieurs sont limités à 10 personnes.

<https://www.hss.gov.nt.ca/sites/hss/files/resources/public-health-order-covid-19-prohibition-gatherings-closures-certain-business-fr.pdf>

Nouveau-Brunswick

Urgence de santé publique : 19 mars 2020

Les rassemblements non essentiels de plus de 10 personnes sont reportés ou annulés.

https://www2.gnb.ca/content/gnb/fr/ministeres/bmhc/maladies_transmissibles/content/maladies_respiratoire_s/coronavirus/preparation_collectivites.html

Nunavut

Urgence de santé publique : 20 mars 2020

Tous les rassemblements publics sont interdits

https://gov.nu.ca/sites/default/files/order_re_mass_gatherings_finalsigned.pdf (en anglais)

Manitoba

Urgence de santé publique : 20 mars 2020

Rassemblement limité à 10 personnes maximum dans tout local intérieur ou extérieur.

https://www.gov.mb.ca/asset_library/en/proactive/2020_2021/orders-soe-04132020.pdf (version bilingue; deux colonnes)

Nouvelle-Écosse

Urgence de santé publique : 22 mars 2020

Il ne doit pas y avoir de rassemblements non essentiels de plus de 5 personnes.

<https://novascotia.ca/coronavirus/alerts-notices/fr/>

Yukon

Urgence de santé publique : 27 mars 2020

Limité à 10 personnes

<https://yukon.ca/fr/sante-et-bien-etre/covid-19/covid-19-situation-actuelle>

© 2020 Le Centre de collaboration nationale de la santé autochtone (CCNSA). Cette publication a été financée par le CCNSA et sa réalisation a été possible grâce à la contribution financière de l'Agence de la santé publique du Canada (ASPC). Les opinions exprimées dans ce document ne reflètent pas forcément celles de l'ASPC.



National Collaborating Centre
for Indigenous Health

Centre de collaboration nationale
de la santé autochtone